Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260409-DEL047_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 AVRIL 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° DEL047_2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures le Conseil Municipal, dûment convoqué le trois avril deux mille vingt-six s'est réuni en l'Hôtel de Ville de Pléneuf-Val-André sous la présidence de M. Pierre-Alexis BLEVIN, Maire.

Présents :
M. BLEVIN (Le Maire), M. HAMON, Mme PORTAL, M. LEMASSON, Mme FONTAINE, M. LE MERRER, Mme RAULT, M. TORCHE, M. HERBET, Mme BIOT, M. ROBERT, Mme LE VERGER, Mme KERNEÏS, Mme BOUCHER, M. THOMAS, M. DUBOIS, M. LE DEUC, M. DURAND, Mme LORGEOUX, Mme RESMOND, Mme BERREST, Mme LE MEUR, Mme DEFOSSEZ, M. COUDRAY, Mme DE CHOULY.

Absents
Mme KERPHERIQUE (donne pouvoir à M DURAND), Mme THOMAS (donne pouvoir à Mme DE CHOULY),

Secrétaire de séance : M. HAMON

13- CONSEIL PORTUAIRE DE DAHOUËT

5.3
Monsieur le Maire, rapporteur :

Le port de Dahouët est un port départemental mixte (activités pêche et plaisance). La Commune de Pléneuf-Val-André qui gère la partie concession plaisance dispose de représentants au Conseil Portuaire qu'il s'agit de désigner :

- 1 représentant au titre de la concession « plaisance » et son suppléant,
- 1 représentant au titre de la Commune siège du Port et son suppléant,
- 1 représentant du personnel communal et son suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Désigner les représentants suivants :**
  - **Au titre de la concession « plaisance »**
    - **Représentant titulaire : Sébastien LE MERRER**
    - **Représentant suppléant : François DUBOIS**
  - **Au titre de la Commune siège du Port**
    - **Représentant titulaire : André HAMON**
    - **Représentant suppléant : Patrick LEMASSON**

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260409-DEL047_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

- **Au titre du personnel communal**
  - **Représentant titulaire : Guy FRAVAL**
  - **Représentant suppléant : Carine LECOMPTE**

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
et les Membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme :

Le Secrétaire de Séance,
André HAMON

Le Maire,
Pierre-Alexis BLEVIN

MAIRIE DE PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ (Côtes d'Armor)

Extrait certifié conforme au Registre,
Envoi en Préfecture le
Publication le
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication.